

VILLE DE CHELLES
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

RAPPORT

Commission

Vie économique et Développement commercial

Comment les autres communes de taille comparable attirent et accompagnent les entrepreneurs et les commerçants ?

Comment mettre en réseaux nos entrepreneurs ?

JUIN 2017

Ont pris part à l'élaboration de ce rapport :

Laurence BECOT-ORILIA, Laurence BRISOUX, Aurélien DIZY, délégué-adjoint de commission, Matthias GRABER, Marcel HEIN, Christian HELIE, Vincent HOCHART, délégué de commission, Yann LANIRAY, Eric LAURENT.

SOMMAIRE

Sommaire	- 1 -
Rapport.....	- 3 -
Etat des lieux.....	- 4 -
1) Un tissu économique diversifié et un bassin d'emploi moyen.....	- 4 -
2) Une ville disposant d'atouts indéniables en matière de transports	- 7 -
3) Un réseau internet à moderniser.....	- 7 -
4) Le manque de centralité, obstacle à l'attractivité commerciale.....	- 8 -
5) Un stationnement à développer	- 8 -
6) Une communication à améliorer	- 9 -
Méthodologie de travail	- 10 -
Préconisations et réalisations.....	- 10 -
7) Anticiper les opportunités offertes par l'arrivée du métro.....	- 11 -
8) Créer une continuité commerciale entre Résistance et Foch	- 11 -
9) Améliorer la signalisation des commerces.....	- 13 -
10) Accompagner les nouvelles initiatives commerçantes.....	- 14 -
11) Améliorer l'offre de stationnement et la circulation	- 14 -
12) Accélérer le développement de la fibre optique	- 15 -
13) Créer un support promotionnel de la ville	- 16 -
14) Créer un « guichet entreprises » sur le site de la Ville.....	- 16 -
15) Mettre en valeur les champions	- 17 -
16) Impulser une dynamique de mise en réseau	- 18 -
Conclusion.....	- 19 -
Annexes	- 21 -
Liste des personnes auditionnées.....	- 21 -
Canevas de plaquette de présentation.....	- 22 -
Table des illustrations.....	- 24 -

RAPPORT

La Commission « Vie économique et Développement commercial » a été saisie par décision du bureau en date du 25 novembre 2015 de deux sujets majeurs concernant l'attractivité économique de la Ville de Chelles et a ainsi échangé sur deux pistes de réflexion principales et liées :

- Comment les autres communes de taille comparable attirent et accompagnent les entrepreneurs et les commerçants ?
- Comment mettre en réseaux nos entrepreneurs ?

Pour chaque problématique soulevée, la commission s'est efforcée d'établir un état des lieux, de présenter les recherches et analyses menées pour déboucher sur les préconisations ou l'exposé des réalisations déjà engagées sur son initiative ou avec son concours.

La décision de s'implanter sur tel ou tel territoire est mûrement étudiée et répond à des arbitrages précis. Les initiateurs élus ou aménageurs sont confrontés à des interrogations.

Les facteurs exogènes (la concurrence) ou les facteurs endogènes (le pouvoir d'achat) nécessitent une approche d'ordre quantitative et qualitative de type bureaux d'études spécialisés.

Les critères pris en compte sont variés :

- le poids de la population résidente
- le profil sociodémographique (taille des ménages, niveaux de revenus, taux de chômage)
- l'image du quartier et de la ville
- les surfaces disponibles et le niveau du prix des baux
- les conditions d'accès et de stationnement
- l'environnement commercial et entrepreneurial

Le dynamisme de la vie économique et commerciale est donc intimement lié à l'évolution de la ville et à son attractivité d'un point de vue global.

S'agissant de Chelles, il est apparu à la commission que le foncier encore disponible, en particulier dans les zones industrielles, n'est pas suffisant pour se lancer dans une démarche volontariste de recherche d'implantation d'entreprises B2B (entreprises dont les clients sont des professionnels). C'est la raison pour laquelle la commission s'est davantage concentrée sur le commerce et sur l'accompagnement des entreprises déjà présentes sur le territoire.

ÉTAT DES LIEUX

Chelles dispose d'un potentiel intéressant. Des obstacles subsistent néanmoins et des axes de développement ressortent des travaux de la commission.

1) Un tissu économique diversifié et un bassin d'emploi moyen

La Seine et Marne compte 23 936 entreprises.

Sur les 500 plus grosses en chiffre d'affaires, 15 ont leur siège à Chelles.

37e	TSO	construction de voies ferrées
86e	ROUQUETTE	commerce de gros de boissons
192e	TSO CATENAIRES	construction de réseaux électriques et de télécom
208e	CADICHEL	activité des hypermarchés
211e	PARIS CHELLES AUTOMOBILES	commerce de voitures
249e	G3 CONCEPTS	commerce de gros d'appareils électroménagers
272e	SOCIETE DES GARAGES DE CHELLES	commerce de voitures
286e	TRIO FRUITS	commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
318e	BJF	maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
321e	MARNE ET CHANTEREINE HABITAT	location de logements
324e	SNC HERDEGEN	fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
347e	BAZZI	travaux de peinture et vitrerie
356e	FIRST PLAST FRANCE	commerce de gros de bois et de matériaux de construction
386e	MARPOSS	fabrication d'instrumentation scientifique et technique
475e	COOKIE CREATIONS	fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche

FIGURE 1- ENTREPRISES CHELLOISES DANS LE TOP 500 DEPARTEMENTAL

La Ville de Chelles compte 3 899 établissements au 31 décembre 2004 (Source CLAP INSEE).

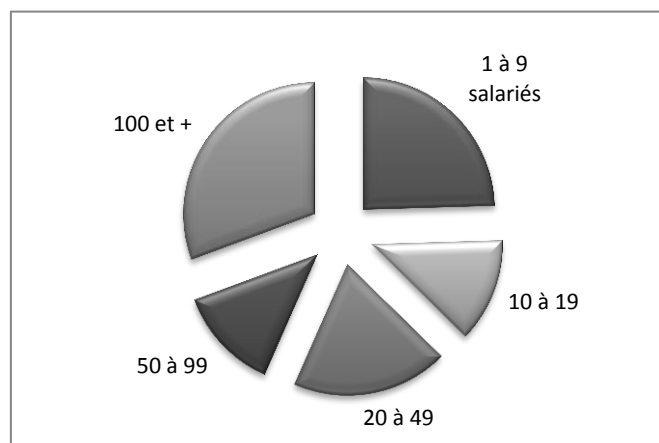


FIGURE 2 - REPARTITION DES ENTREPRISES CHELLOISES PAR TAILLE

La composition sectorielle est la suivante :

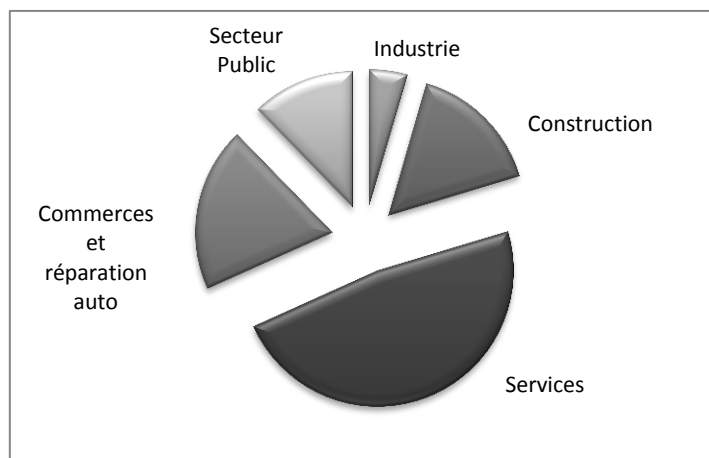


FIGURE 3 – REPARTITION DES ENTREPRISES CHELLOISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Les entreprises se situent en seconde partie de classement mais le tissu économique est varié.

S'agissant des ménages, la ville de Chelles compte 53 569 habitants qui jouissent d'une médiane du revenu disponible par unité de consommation correcte : en 2013, 21 468 euros (contre 17 598 euros à Meaux, soit 18% de moins). La médiane du revenu disponible est légèrement inférieure à la moyenne départementale qui s'élève à 22 006,5 euros. Cela est à relativiser avec les chiffres hors Ile de France. Pour la région Auvergne Rhône Alpes, pourtant l'une des plus riches de France, la médiane s'élève à 20 730,7 euros.

Comparaison avec les communes voisines (chiffres 2013, sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014)

	Médiane du revenu disponible par unité de consommation, en euros	Nombre de ménages fiscaux	Nombre d'établissements actifs	Nombre d'emplois	Taux d'emplois / ménages fiscaux
Torcy	18 970,9	8 307	1 699	7 658	92,19 %
Neuilly-sur-Marne	19 321,1	12 936	2 227	9 803	75,78 %
Villeparisis	20 495,3	9 988	1 529	4 955	49,61 %
Gagny	21 191,6	15 172	2 421	5 615	37,01 %
Champs-sur-Marne	21 276,2	8 915	1 871	9 884	110,87 %
Chelles	21 468,5	20 858	3 899	13 504	64,74 %
Lagny-sur-Marne	22 563,3	8 785	2 041	8 554	97,37 %
Claye-Souilly	24 853,5	4 553	1 107	5 973	131,19 %
Gournay-sur-Marne	27 940,5	2 740	561	1 170	42,7 %

FIGURE 4 - COMPARATIF AVEC DES COMMUNES VOISINES

Les Chellois ont des revenus qui sont plutôt dans la moyenne haute des villes voisines.

Au regard du taux d'emplois par rapport aux ménages fiscaux, la dimension « bassin de vie » est supérieure à celle de « bassin d'emplois ». A l'inverse de Champs-sur-Marne et surtout de Claye-Souilly qui sont des territoires davantage pourvoyeurs d'emplois que résidentiels.

Les entreprises sont en moyenne plus petites : 3,46 emplois par établissement à Chelles, contre 4,01 au niveau national et 3,93 en moyenne sur les autres communes du tableau ci-dessus (avec un maximum de 5,4 pour Claye-Souilly).

2) Une ville disposant d'atouts indéniables en matière de transports

Chelles est très bien dotée en matière d'infrastructures de transports.

Par la route, Chelles possède des accès rapides vers Roissy Charles de Gaulle et vers Paris. En effet, les autoroutes A1, A4, A86 permettent un accès à la Francilienne (A104). L'interconnexion serait d'ailleurs parfaite si, sur cette dernière voie, il existait une sortie Chelles en venant du sud. Enfin, la RN34 traverse la ville et constitue un axe majeur vers Paris.

Chelles est desservie par 19 lignes de bus, notamment les 6 lignes du réseau APOLO7 et les 4 lignes du réseau RATP qui desservent jusqu'à Nogent sur Marne, Torcy et Lognes. Les lignes 19 et 100 desservent Roissy.

S'agissant du ferré, Chelles dispose d'atouts indéniables qui vont être encore renforcés : elle est connectée au RER E (Paris Gare Saint-Lazare en 32 minutes) et à ligne P du Transilien (Paris Gare de l'Est en 15 minutes).

Le RER E va être prolongé jusqu'à la Défense et en 2023, la ville de Chelles sera reliée au réseau du métro et accueillera l'une des gares de la ligne 16 du Grand Paris Express.

3) Un réseau internet à moderniser

Bien que certaines zones soient éligibles depuis plusieurs années au câble, beaucoup de zones doivent se contenter des débits limités de la technologie ADSL sur la paire cuivrée du téléphone.

Néanmoins, le très haut débit numérique FTTH 100% fibre, qui permet des débits bien supérieurs (environ 5 à 20 fois supérieurs à ceux du câble), est absent de Chelles. A cet égard, un agent immobilier nous a confié que cela constitue un frein à l'installation dans la commune pour de grandes enseignes, ne pouvant transmettre leurs données lourdes en temps réel.

Par rapport à d'autres communes 100% fibrées, cette absence prive Chelles de l'installation de grandes entreprises, tout autant que de jeunes pousses, et ainsi constitue un frein à l'attractivité et au développement économique sur le bassin chellois.

Au 21^{ème} siècle, la fibre optique est une commodité incontournable dans une grande commune de plus de 50 000 habitants en région parisienne.

4) Le manque de centralité, obstacle à l'attractivité commerciale

La Ville de Chelles s'étend sur 15,9 kilomètres carrés. Elle est traversée par les avenues de la Résistance et Foch, axes majeurs accueillant la majorité des commerces. Les activités commerciales sont donc implantées sur une ligne droite d'environ 1,3 kilomètres.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas à proprement parler de Centre-Ville concentrant l'offre de commerces. A cet égard, les projets « Jardins de Cala » et « place de 29 avenue » devraient permettre de redonner une certaine centralité, même s'il ne résoudra pas complètement cette problématique liée à la topographie de la ville.

5) Un stationnement à développer

L'une des règles fondamentale du commerce, que la grande distribution a bien compris, est qu'il faut une abondance de places de stationnement libres pour qu'un maximum de consommateurs ait envie de s'arrêter et de dépenser son pouvoir d'achat.

Les consommateurs recherchent souvent à se stationner au plus près de la porte du commerçant. La recherche d'un stationnement « de proximité » et pas forcément « à proximité » est souvent infructueuse à certaines heures (y compris sur Gambetta).

Les axes commerçants Foch/ Résistance et Gambetta sont en zone rouge avec pour objectif d'assurer une bonne rotation des stationnements pour que les clients puissent réaliser leurs courses.

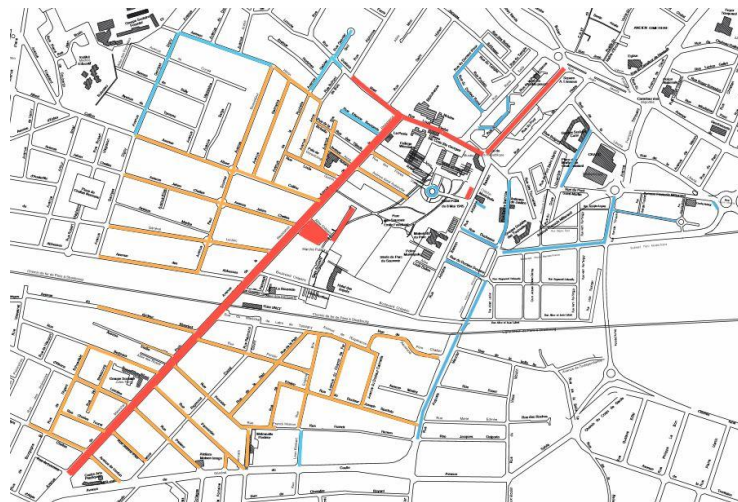


FIGURE 5 - ZONAGE DES STATIONNEMENTS PAYANTS

(Source chelles.fr)

Le stationnement y est payant de 09 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 30 du lundi au samedi. La première demi-heure est gratuite et, à la fin de la durée du stationnement, il est interdit de reprendre une nouvelle durée de stationnement pour un même emplacement.

Sur la rue Gambetta, les horodateurs imposent de saisir la plaque d'immatriculation du véhicule. Or il semblerait que les horodateurs ne soient pas interconnectés et qu'il soit possible, après la première demi-heure gratuite, de prendre un ticket pour une autre demi-heure gratuite, sur un autre horodateur de la rue pour le même véhicule.

Plusieurs phénomènes ont été constatés qui accroissent ce problème : le stationnement « clients » est perturbé par les véhicules ventouses dont certaines appartiendraient aux commerçants et à leurs salariés, reprenant un ticket gratuit toutes les 30 minutes. Le stationnement y est limité à 2 heures consécutives sauf sur les parkings Eterlet, du Marché, de l'Hôtel de Ville et Adolphe Besson, pour lesquels la première heure est gratuite et la durée maximale de stationnement est de 3 heures.

D'autre part, la commission a constaté que le parking sous-terrain du Marché était souvent vide en dehors des heures de marché. Elle pense que cela vient du fait d'un manque de signalisation et d'une difficulté d'accès (virage à angle droit pour entrer dans le parking).

6) Une communication à améliorer

Nous avons pu nous rendre compte de la difficulté d'obtenir des informations sur la vie économique. La Ville de Chelles ne bénéficie pas d'un portail internet dédié aux entrepreneurs. En dehors du commerce de centre-ville pour lequel la Mairie a recruté un manager de commerce, il est aujourd'hui chronophage et difficile de trouver les interlocuteurs qualifiés lorsque l'on souhaite exercer une activité professionnelle à Chelles.

Il n'existe pas non plus de plaquette de présentation de la ville à destination des porteurs de projets.

Enfin, le constat est surprenant : les entrepreneurs se connaissent très peu entre eux. Il n'y a que peu d'échanges commerciaux inter-entreprises et donc aucune synergie de développement.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La Commission « Vie économique et Développement commercial » a chargé ses membres d'auditionner, de s'inspirer et de réfléchir sur les mesures à prendre. Ces travaux ont fait l'objet d'échanges mensuels desquels ressortent les propositions qui seront présentées dans ce rapport.

Des membres ont sollicité leurs réseaux professionnels, d'autres sont allés sur le terrain pour ou pour échanger avec des commerçants et des entrepreneurs.

Les membres ont rencontré M. CHAPON, qui a bien voulu accueillir la commission dans son usine de fabrication de chocolat et partager son expérience d'entrepreneur chellois avec un rayonnement international.

Les membres de la commission ont également rencontré à deux reprises M. MORIN, manager de commerce à la Ville de Chelles. M. HELIE l'a revu à plusieurs reprises pour échanger et s'informer de l'avancement de son étude « commerce de centre-ville ». M. HELIE a également été reçu par Mme JODARD, responsable de l'observatoire du territoire à la Mairie de Chelles.

PRECONISATIONS ET REALISATIONS

Un constat général est partagé : l'épanouissement de la vie économique et du commerce sont directement corrélés à un environnement propice à susciter des émotions positives.

On ne consomme dans une ville que si l'on s'y sent bien et qu'elle donne envie. Le plaisir d'acheter va de pair avec qualité et diversité de l'offre. En effet, Chelles est cernée de grands centres commerciaux. Il est inutile qu'elle essaie de se lancer dans ce créneau mais elle doit au contraire se concentrer sur des commerces différents et de qualité.

De même, pour attirer un entrepreneur, il faut avant tout lui donner les moyens de se projeter et lui montrer que la ville éprouve de l'envie et de l'intérêt à l'accueillir et qu'elle fasse valoir ses atouts.

7) Anticiper les opportunités offertes par l'arrivée du métro

A l'horizon 2023, le métro devrait arriver à Chelles avec une nouvelle ligne 16 du Grand Paris Express. Il faut absolument saisir cette opportunité. Déjà bien desservie en infrastructures de transport, la Ville de Chelles va bénéficier à cet horizon d'avantages extrêmement importants pour les salariés effectuant les trajets domicile/travail ou pour les prestataires et pour les clients des entreprises de Chelles.

Dans le même temps, la ligne du RER Eole va être prolongée vers La Défense. D'une longueur totale de 55 km, le prolongement de la ligne E comprend la réalisation d'un tunnel de 8 km entre Paris-Haussmann et Nanterre, et la création de trois nouvelles gares : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Ainsi Chelles sera directement connectée avec le plus gros pôle économique français.

L'arrivée du métro et le prolongement du RER vont faire de Chelles l'une des villes d'Ile de France les plus connectées. C'est une occasion unique d'attirer une population susceptible d'impulser une nouvelle dynamique et, par conséquent, d'élargir le bassin d'emploi et de renforcer l'attractivité de Chelles.

8) Créer une continuité commerciale entre Résistance et Foch

Des disparités sont à noter entre l'avenue de la Résistance et l'avenue Foch. Le pont crée une véritable rupture commerciale, voire sépare deux mondes.

Le passage sous le pont SNCF mériterait d'être embelli. La commission suggère une fresque ou des panneaux sur le thème du commerce pour créer une continuité.



FIGURE 6 - PASSAGE SOUS LE PONT SNCF FOCH-RESISTANCE

L'autre rupture concerne l'implantation des arbres. La double rangée d'arbres de l'avenue Foch assombrit la voie et masque les vitrines. Le stationnement des véhicules en épi occulte encore davantage les vitrines.



FIGURE 8 - VUE DEPUIS L'AVENUE DE LA RESISTANCE



FIGURE 7 - VUE DEPUIS L'AVENUE FOCH

Un agent d'assurance a même indiqué aux membres de la commission que sa compagnie avait refusé de s'implanter sur l'avenue Foch en raison de ce manque de visibilité. La commission préconise de remplacer au moins une de ces rangées d'arbres par des arbres plus jeunes et qui ont des frondaisons moins occultantes.

A cet égard, la rue Gambetta apparaît comme un exemple. Les vitrines sont visibles et la signalétique en hauteur permet de localiser les commerces (même si elle pose le problème de sa mise à jour en cas de changement d'activité).



FIGURE 9 - VUE DEPUIS LA RUE GAMBETTA

9) Améliorer la signalisation des commerces

Au-delà du travail sur l'une des rangées d'arbres de l'avenue Foch, il serait intéressant de mettre en place un jalonnement tout au long des rues Foch et Résistance, visible depuis la voie de circulation.

Ce genre d'informations est disponible sur la rue Gambetta et met en valeur les commerces.

Il va de soi que l'attractivité des boutiques dépend aussi grandement de la volonté des entreprises de les attirer, y compris par leur aptitude à se signaler et à se donner de la visibilité (par exemple, la vache sur l'avenue de la Résistance ou les décors de vitrines).

Une signalétique pourrait être mise en place, en particulier le plan des commerces à l'instar de ce qui est réalisé à Montargis.



FIGURE 10 - PLAN DES COMMERCES
A MONTARGIS

Des initiatives existent également pour donner une meilleure visibilité de l'offre commerciale locale en proposant aux commerçants des vitrines numériques. Par exemple, la CCI du Grand Hainaut¹ propose un site de e-commerce commun à tous les commerçants pour y référencer leurs produits et effectuer des ventes en ligne.

¹ <https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/mescommerciantsdugrandhainaut/>

De même, un répertoire des commerces contenant des informations pratiques pourrait être réalisé à Chelles. A Clichy, l'Amicale des commerçants édite et diffuse « Clichy Pratique ». Ce document se décline en un site internet clichy-pratique.com sur lequel on retrouve la liste des commerçants et artisans de la ville ainsi qu'une liste par rue. Des informations pratiques sur les services municipaux et sur les professionnels de santé sont également fournies aux habitants.



FIGURE 11 - UNE DE CLICHY PRATIQUE

10) Accompagner les nouvelles initiatives commerçantes

Les magasins préemptés par la Mairie pourraient judicieusement être utilisés pour mettre en œuvre le concept intitulé « Ma Boutique à l'Essai© ». Cela permet à des personnes souhaitant détenir un commerce d'expérimenter leur projet au sein d'une boutique pilote en s'installant dans un local commercial vacant avec un loyer minoré les premiers mois. Ce projet de dynamisation du centre-ville, qui associe à la fois des acteurs publics et privés, est en voie de déploiement dans d'autres régions, depuis juin 2013 sur la ville de Noyon en partenariat avec Initiative Oise. Le but est d'implanter durablement une boutique sur un territoire après une période d'essai. A l'inverse des boutiques éphémères qui sont ouvertes pour une durée déterminée.

Le réseau Initiative France est partenaire de la Fédération des Boutiques à l'Essai. Il propose des prêts d'honneur et un accompagnement aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises.

Un concours du meilleur projet commercial pourrait être organisé avec pour le gagnant la prise en charge d'une partie du loyer pendant quelques mois. Cela ferait une animation de plus dans une ville dynamique.

11) Améliorer l'offre de stationnement et la circulation

De nombreux consommateurs utilisent leur voiture. Ils souhaitent naturellement profiter le plus facilement possible des produits et services proposés par les commerçants. Pour cela il est fondamental d'avoir une bonne fluidité de circulation et des stationnements

disponibles à proximité. S'agissant de la fluidité, le plan de circulation sera prochainement revu et la commission « aménagement du territoire » du CESEL y sera associée.

Pour fluidifier le trafic sur l'avenue de la Résistance et l'avenue Foch, il serait souhaitable d'installer des panneaux avec système de signal lumineux à leds, ou encore des radars pédagogiques qui détectent les véhicules en approche, et affichent leur vitesse en temps réel pour inciter à la modération de la vitesse et à la vigilance dans la zone.

S'agissant du stationnement, la Commission formule un certain nombre de propositions.

Il serait souhaitable d'installer des ensembles de jalonnement dynamiques sur les axes majeurs permettant un guidage et un flux de circulation plus fluide vers les parcs de stationnement de la ville.

La commission suggère de remplacer les panneaux indicateurs « lumineux » qui ne fonctionnent plus, à l'angle de la rue Etienne Bourgeois et de l'avenue de la Résistance, par une signalétique indiquant simplement la capacité de chaque parking.

Plus de panneaux de ce type doivent être installés à des endroits stratégiques pour indiquer la présence des parkings et leur capacité.

Dans une optique « Smart-City », il serait également intéressant de mettre en œuvre des applications numériques, communicant avec des capteurs passifs à coller ou à visser in situ ou via la vidéo. Ainsi il serait possible de connaître en temps réel le nombre de places de stationnement disponibles et de les localiser. Ce genre de dispositifs, utilisés de plus en plus dans les parkings des hypermarchés, permet de créer en ville l'équivalent de « l'effet grande surface » : on se rend en centre-ville avec plaisir car l'on est sûr de trouver une place de stationnement proche du commerce.

12) Accélérer le développement de la fibre optique

L'initiative gouvernementale « Plan France très haut débit », visant à installer la Fibre FTTH dans les plus grandes villes de France et à viser une couverture maximum de très haut débit à l'horizon 2025/2030, a été figée suite au rachat de SFR par Altice (Numericable) en 2014.

Brice RABASTE, Maire de Chelles, et Olivier SAVIN, conseiller municipal délégué au numérique, ont alors entamé des démarches auprès des opérateurs pour dégeler la situation. Orange a accepté de déployer la fibre optique à Chelles, à ses frais, suivant un plan pluriannuel.

Le déploiement a l'air de suivre son cours mais la commission se propose de mener une initiative afin de recenser les entrepreneurs intéressés par un abonnement fibre optique et confirmer ainsi l'intérêt économique en termes de débouchés commerciaux. Pour tirer le meilleur profit de la fibre optique, il est important que la Mairie puisse s'assurer que

l'ensemble des Chellois, particuliers et entreprises, auront la possibilité de se connecter à la fibre optique.

Comme d'autres villes, à l'instar d'Issy les Moulineaux, Chelles doit devenir une ville 100% fibre optique.

13) Créer un support promotionnel de la ville

La ville manque de supports de communication pour assurer la « promotion » de la ville et en montrer l'attractivité à des porteurs de projets.

Le développement économique est une compétence de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne. Néanmoins, un petit feuillet pourrait être réalisé, puis mis en ligne sur le site de la ville, soulignant les atouts et le potentiel de la ville, et contenant les informations les plus pertinentes pour un acteur économique.

Pour prolonger le flyer qui a été tout récemment réalisé sur le commerce de centre-ville, la commission souhaiterait travailler à la réalisation d'un tel support, en version papier et électronique, avec les services de la ville. Un premier canevas, réalisé par un membre de la commission, est visible en annexe.

14) Créer un « guichet entreprises » sur le site de la Ville

Chelles doit utiliser les moyens numériques disponibles et en faire une force.

Ainsi, il conviendrait de créer un « guichet entreprises » sur le site internet de la Commune. A l'image de villes de taille similaire, celui-ci pourrait par exemple comporter des renseignements démographiques et économiques sur la ville. Il pourrait aussi comporter un onglet administratif avec accès aux règles d'urbanisme sur les enseignes, taux de taxes locales, coordonnées des services municipaux concernés, et plus largement renvoyer vers les liens utiles aux entreprises.

L'audition d'entrepreneurs souhaitant s'installer à Chelles a montré que ce guichet unique serait un atout pour l'attractivité de notre ville car il réunirait la totalité des informations indispensables à une étude d'implantation tant de commerces que d'entreprises. Certaines villes disposent de ce genre d'outils, la Commission a retenu l'exemple d'Issy les Moulineaux.

La commission a été invitée en avril 2016 à découvrir en avant-première la nouvelle formule du site de la Ville. Lors de cette séance, elle a fait remonter à la responsable de la communication et au webmaster, l'absence d'une partie dédiée aux entreprises et commerces. Ils se sont montrés ouverts à compléter le site avec une telle rubrique dont le contenu doit être réalisé avec les services et les élus en charge de l'économie et du commerce.

15) Mettre en valeur les champions

La ville de Chelles a la chance de compter en son sein des champions, parfois inconnus des Chellois alors que c'est dans leur ville que ces entreprises ont souvent bâti leur réussite.

Pour ne prendre que quelques exemples parmi les acteurs chellois du B2B (entreprise à entreprises) :

- CEDROM-SNI : solutions de veille média et de gestion des contenus au Canada et en France
- Chapon : producteur de chocolat
- Colorado Cookie : expert en pâtisseries pour les professionnels
- Les Dauphins, entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'ambulances
- G3 concepts : spécialiste électroménager auprès des comités d'entreprise, des collectivités et des promoteurs immobiliers
- Laplace : pépiniériste, jardinerie et paysagiste, fournisseur de l'arbre de Noël du Palais de l'Élysée.
- Marposs : leader mondial en métrologie, mesurage industriel pour l'automobile et l'aéronautique
- Mediatree : logiciels applicatifs, l'un des chefs de file du dispositif « Sport à l'Export » d'Ubifrance et en charge d'animer le cluster « Broadcast & Services »
- Meetrix : conseil en systèmes et logiciels informatiques, cloud computing et virtualisation pour les entreprises
- Rotisol, leader mondial des rôtissoires (restaurants renommés, supermarchés, bouchers et charcutiers dans le monde entier)
- Rouquette, acteur majeur de la distribution de boissons sur le marché Île-de-France et Picardie pour les brasseries, hôtels et restaurant.
- Theben : experts pour les détecteurs de mouvement et les systèmes de gestion technique des bâtiments
- TSO : spécialiste voie ferrée, construction, rénovation, entretien et maintenance de voies ferrées

La ville gagnerait à mettre davantage en avant ses champions, à commencer dans le Chelles Mag' et sur le site de la Ville, mais aussi en réfléchissant à d'autres actions de type événementiel permettant de faire connaître ces entreprises. Dès lors, elles deviendraient des locomotives pour attirer d'autres entreprises championnes.

Un exemple d'action événementielle valorisant les entreprises et commerces méritants a beaucoup intéressé la Commission : l'Eco-Trophée organisé par la Mairie de Levallois Perret avec le concours de l'association des commerçants et artisans.

16) Impulser une dynamique de mise en réseau

Cependant, une fois installés, nous proposons de dynamiser les échanges entre entrepreneurs. Aussi, il nous paraît nécessaire d'impulser une démarche de type « club des entrepreneurs ».

La mise en place d'un club d'entrepreneurs est souvent longue et nécessite des entrepreneurs mobilisés vers cet objectif, à l'instar du Club des Entreprises de Bordeaux. Créé en 2005 sous l'impulsion de neuf chefs d'entreprises, ce club au statut associatif a accueilli son 200^{ème} adhérent en décembre 2012.

Sans aller jusqu'à structurer un véritable club d'entrepreneurs, la Commission considère qu'il serait utile de créer des moments de rencontre qui permettraient de :

- développer l'information auprès des élus locaux sur les préoccupations des entreprises
- assurer l'information des entreprises sur les actions de la collectivité ;
- susciter des animations économiques.
- créer du lien social dans un groupe dont les membres n'habitent pas tous le territoire de la collectivité.

Ces moments de rencontre pourraient être des petits déjeuners thématiques (numérique, sécurité, fiscalité des entreprises, fiscalité locale, etc.) avec l'intervention de fiscalistes ou de la CCI par exemple. A cet égard, le Rotary Club de Chelles a, par exemple, organisé pour ses membres un petit déjeuner mercredi 14 Juin 2017 au Centre Culturel sur le thème « Le Grand Paris Express, un atout pour Chelles et sa région », avec comme invités la Société du Grand Paris et Brice RABASTE, Maire de Chelles.

L'initiative pourrait venir de la municipalité en s'appuyant sur les réseaux existant déjà, dont voici la liste non-exhaustive :

- Business Network International Chelles : tous décidés à accroître les chiffres d'affaire et trouver de nouveaux clients
- Chelles commerces : association de commerçants
- Créa77 : réseau des acteurs de la Création d'Entreprise en Seine et Marne
- Dynabuy Ile de France Sud : vous aider à vous développer
- Femmes Chefs d'Entreprises 77 : seules invisibles, ensembles invincibles
- Germaine et ses copines : femmes entrepreneures de Chelles
- Lions Club Chelles Chantereine : partout où il y a un besoin, il y a un Lions
- Rotary Club de Chelles Marne et Chantereine : servir d'abord

En favorisant ces premiers échanges, la Ville insufflerait une dynamique d'échange inter-entrepreneurial et avec les interlocuteurs communaux qui ne peut être que bénéfique à l'ensemble des acteurs locaux et propre à attirer de nouveaux participants.

CONCLUSION

Le dynamisme économique et commercial est intimement lié à l'évolution d'une ville et à son attractivité d'un point de vue global. L'existence d'un climat favorable est un préalable incontournable. Les actions d'embellissement de la ville en cours, par exemple, y contribuent.

Chelles dispose d'un potentiel indéniable qui pourrait être davantage valorisé pour être plus attractive. Un effort de communication serait nécessaire, notamment en direction de porteurs de projets. Le site de la ville pourrait abriter un « guichet entreprises » où les informations utiles seraient regroupées. Les entreprises championnes pourraient également y être mises en avant.

La ville doit également faire sa révolution numérique. Si l'accès au très haut débit est enfin en cours de déploiement, certaines mesures simples, rapides et peu onéreuses peuvent mettre Chelles sur le devant de la scène en s'appuyant sur ses acquis, historiques et commerciaux, pour attirer et sédentariser de nouvelles activités.

S'agissant du commerce de centre-ville, il est nécessaire de donner une vraie lisibilité à l'offre commerciale. Chelles est cernée de grands centres commerciaux et à défaut d'avoir un vrai cœur de ville, son positionnement doit privilégier les commerces de qualité et les commerces différents. L'amélioration du stationnement et des aménagements paysagers modifiés permettraient de rendre l'axe Résistance-Foch extrêmement attractif.

Ensuite, avec l'extension du RER E jusqu'à la Défense et avec l'arrivée du métro du Grand Paris Express, Chelles va bénéficier d'une occasion unique. Les forces vives communales doivent se mettre dès maintenant en mouvement afin de profiter au maximum de l'attractivité engendrées par le Grand Paris.

Enfin, le développement économique passe par de meilleurs échanges entre ces acteurs. Aussi est-il important de créer les opportunités d'échange en mettant en réseau les réseaux existant.

Plus encore, pour réussir, tout le monde, commerçants, artisans, entrepreneurs, élus et habitants, doit converger vers un objectif commun. La vitalité économique est avant tout une affaire de volonté de chacun. C'est un état d'esprit.

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

M. Alain MAMOU, Adjoint au Maire chargé de la vie économique, de l'emploi et de la formation

M. Christian QUANTIN, Adjoint au Maire chargé de la vidéo-protection, de la circulation et du stationnement

M. Olivier SAVIN, Conseiller municipal délégué chargé du numérique

M. Stéphane BOSSY, Conseiller municipal délégué aux entreprises, à l'artisanat et au commerce

Mme Monique SIBANI, Conseillère municipale

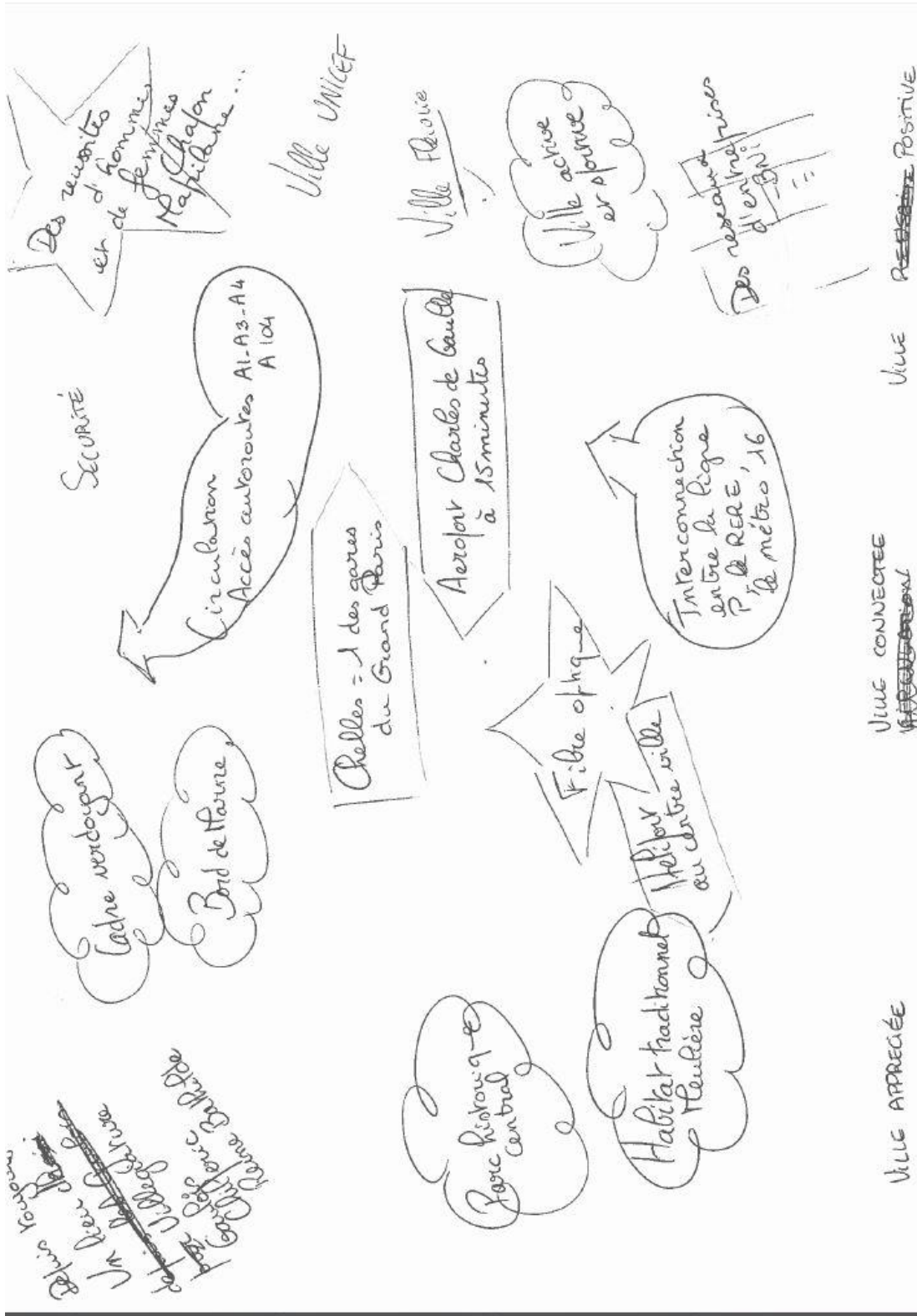
M. Denis REMY, Directeur de la Police Municipale – Ville de Chelles

M. David GALLARDO, Directeur de la vie des quartiers et de la politique de la ville – Ville de Chelles

M. Fabien MORIN, Manager de commerce de proximité – Ville de Chelles

M. Patrice CHAPON, Maître chocolatier, fondateur et propriétaire de plusieurs chocolateries dans le monde

CANEVAS DE PLAQUETTE DE PRESENTATION



Vos contacts à Chelles

Votre entreprise
à Chelles...

- Pourquoi s'installer à Chelles ?
- Pourquoi rester à Chelles ?
- Pourquoi promouvoir Chelles ?
- Pourquoi croire en Chelles ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Entreprises chelloises dans le top 500 départemental	- 4 -
Figure 2 - Répartition des entreprises chelloises par taille	- 4 -
Figure 3 – Répartition des entreprises chelloises par secteur d'activité	- 5 -
Figure 4 - Comparatif avec des communes voisines	- 5 -
Figure 5 - Zonage des stationnements payants.....	- 8 -
Figure 6 - Passage sous le pont SNCF Foch-Résistance	- 11 -
Figure 7 - Vue depuis l'avenue Foch	- 12 -
Figure 8 - Vue depuis l'avenue de la Résistance.....	- 12 -
Figure 9 - Vue depuis la rue Gambetta	- 12 -
Figure 10 - Plan des commerces à Montargis	- 13 -
Figure 11 - Une de Clichy Pratique	- 14 -